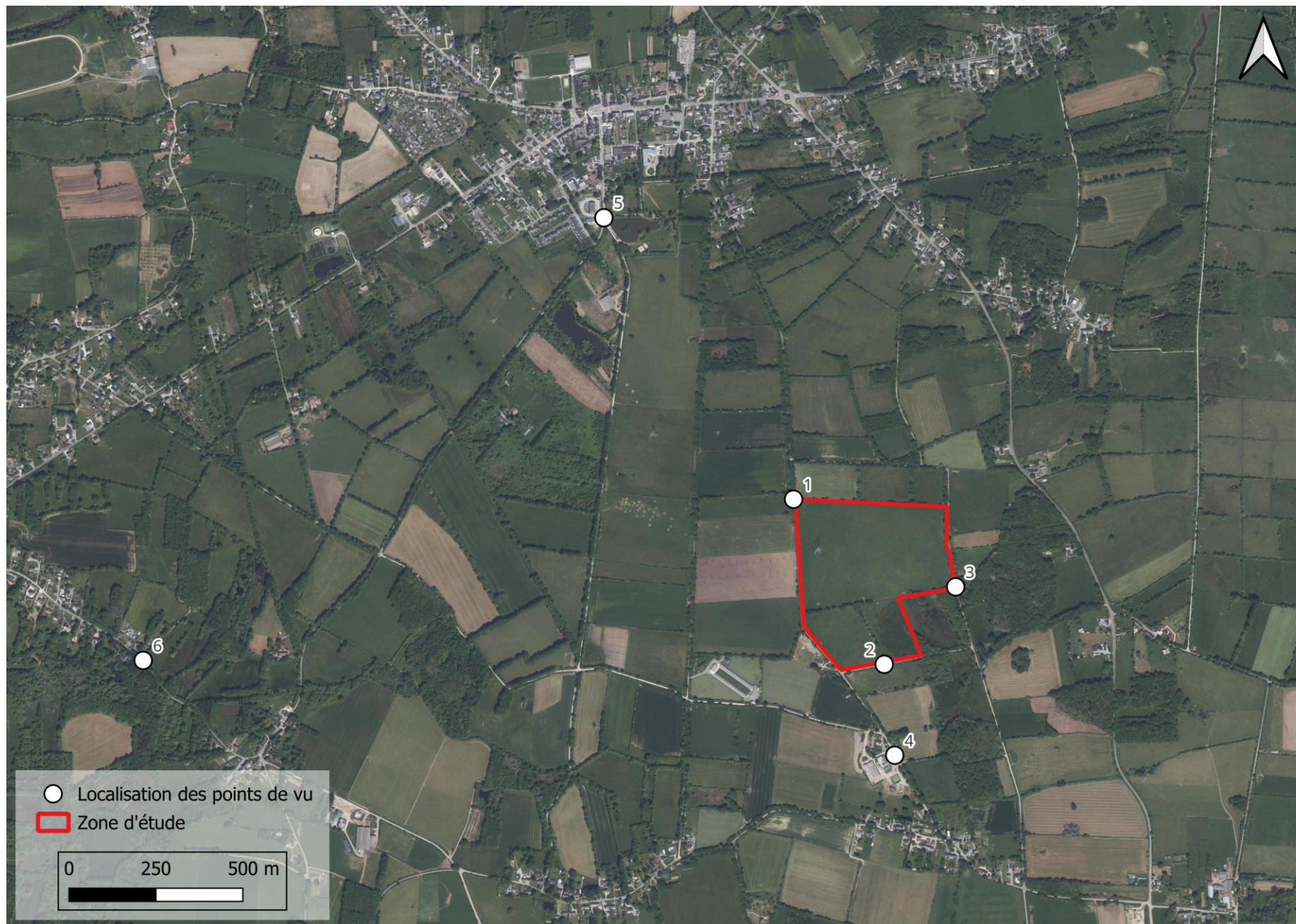


ANNEXE 4

Reportage photographique

**Projet d'ombrière agrivoltaïque au lieu dit « Les Rochettes »
Sur la commune de Sainte-Anne-sur-Brivet**

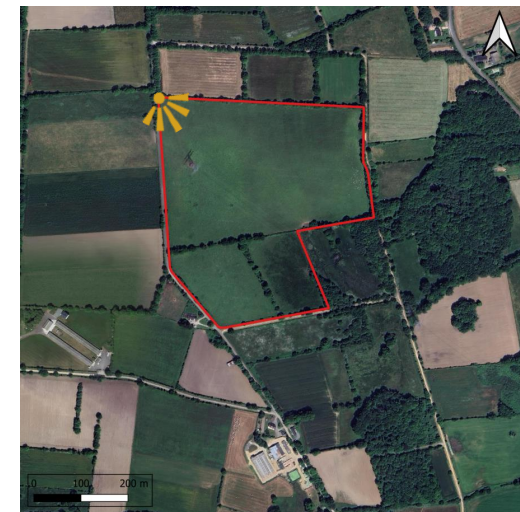


1

Vue rapprochée de la zone d'étude

Le point de vue se situe sur le chemin Les Rochettes au nord ouest de la zone de projet. La zone d'étude est entourée par une haie basse limitant les vues sur les installations. La trouée liée à l'emplacement de l'ouverture (portail) donnant sur la parcelle laissera apercevoir les ombrières photovoltaïques. Le risque de visibilité est donc moyen en raison de la hauteur des ombrières. Le portail d'accès se trouvera au niveau de la trouée. Un pylône électrique est présent dans la parcelle.

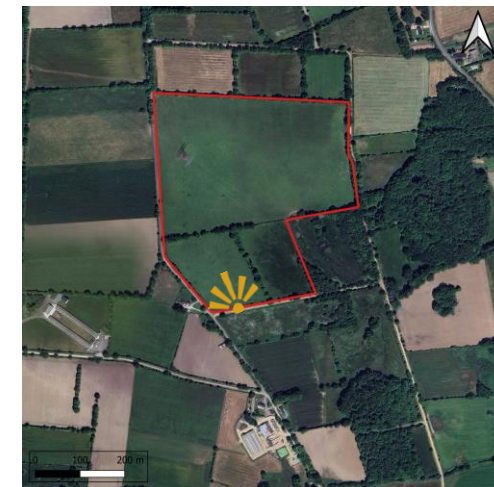
Une mesure de regarnissage est envisagée sur le linéaire de haie entourant la zone, Après mise en place de la mesure, le risque de visibilité est faible.



2 Vue rapprochée de la zone d'étude

Le point de vue se situe au sud de la zone de projet, sur la route nommée chemin d'exploitation n° 44. La zone d'étude est entourée par une haie basse de roncier permettant les vues sur la parcelle. Le risque de visibilité des futures installations est donc fort en raison de la hauteur des ombrières. La présence d'un pylône électrique à l'intérieur de la parcelle est visible depuis ce point de vue. De plus, la zone évitée par les installations est visible à l'est.

Une mesure de regarnissage est prévue sur le linéaire de haie entourant la zone. Après mise en place de la mesure, le risque de visibilité est faible.



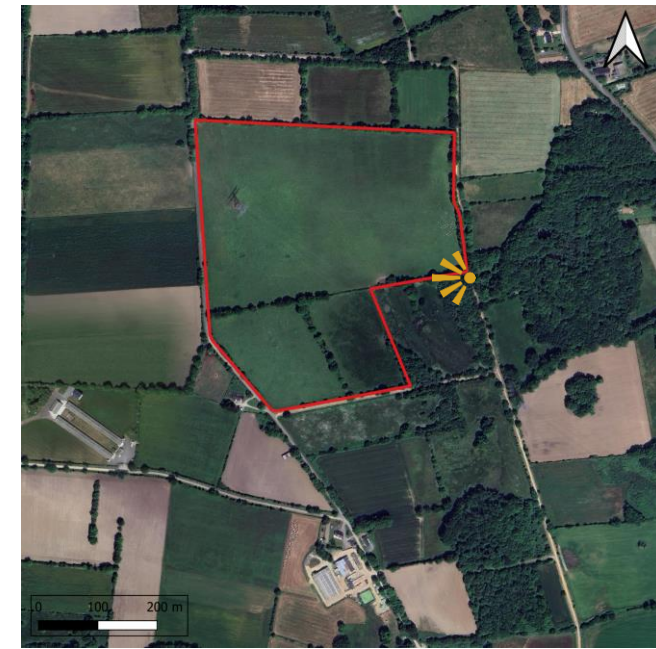
3

Vue rapprochée de la zone d'étude

Le point de vue se situe à l'est de la zone de projet sur la route nommé chemin d'exploitation n°46. La zone d'étude est entourée par une haie bocagère limitant les vues sur les installations.

Une mesure de regarnissage est envisagée sur le linéaire de haie entourant la zone, Après mise en place de la mesure, le risque de visibilité est faible.

Ainsi, en raison du paysage arboré, le risque de visibilité sur les installations sera moyen en automne hiver et faible au printemps/ été depuis ce point de vue,

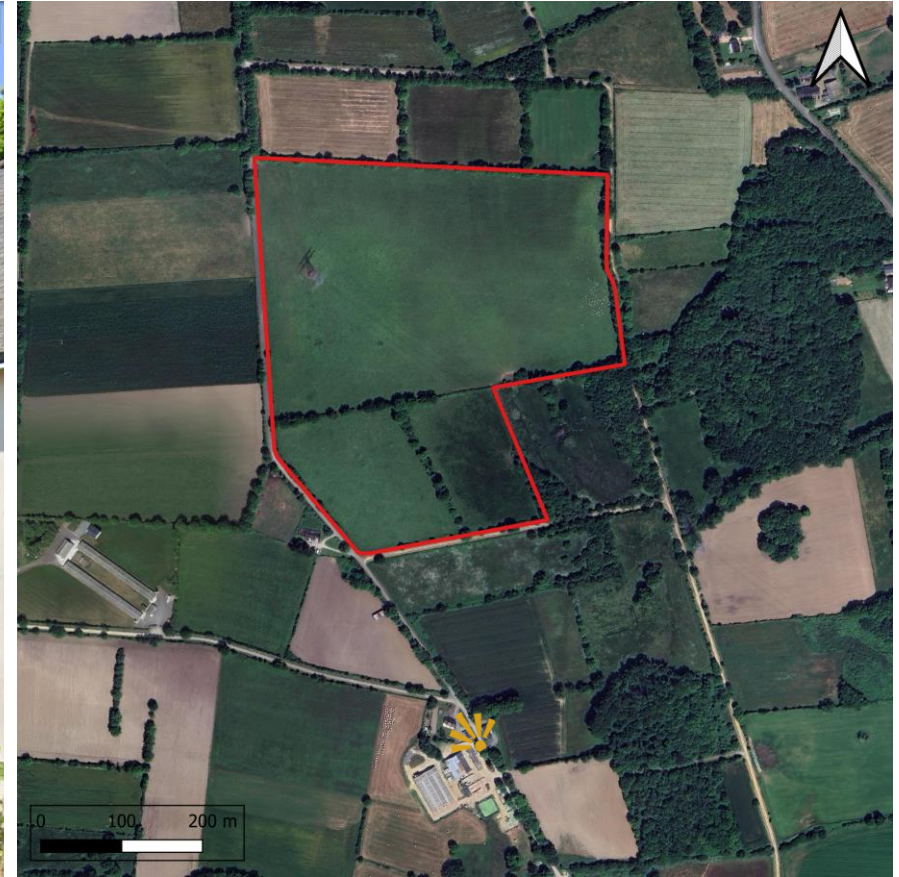
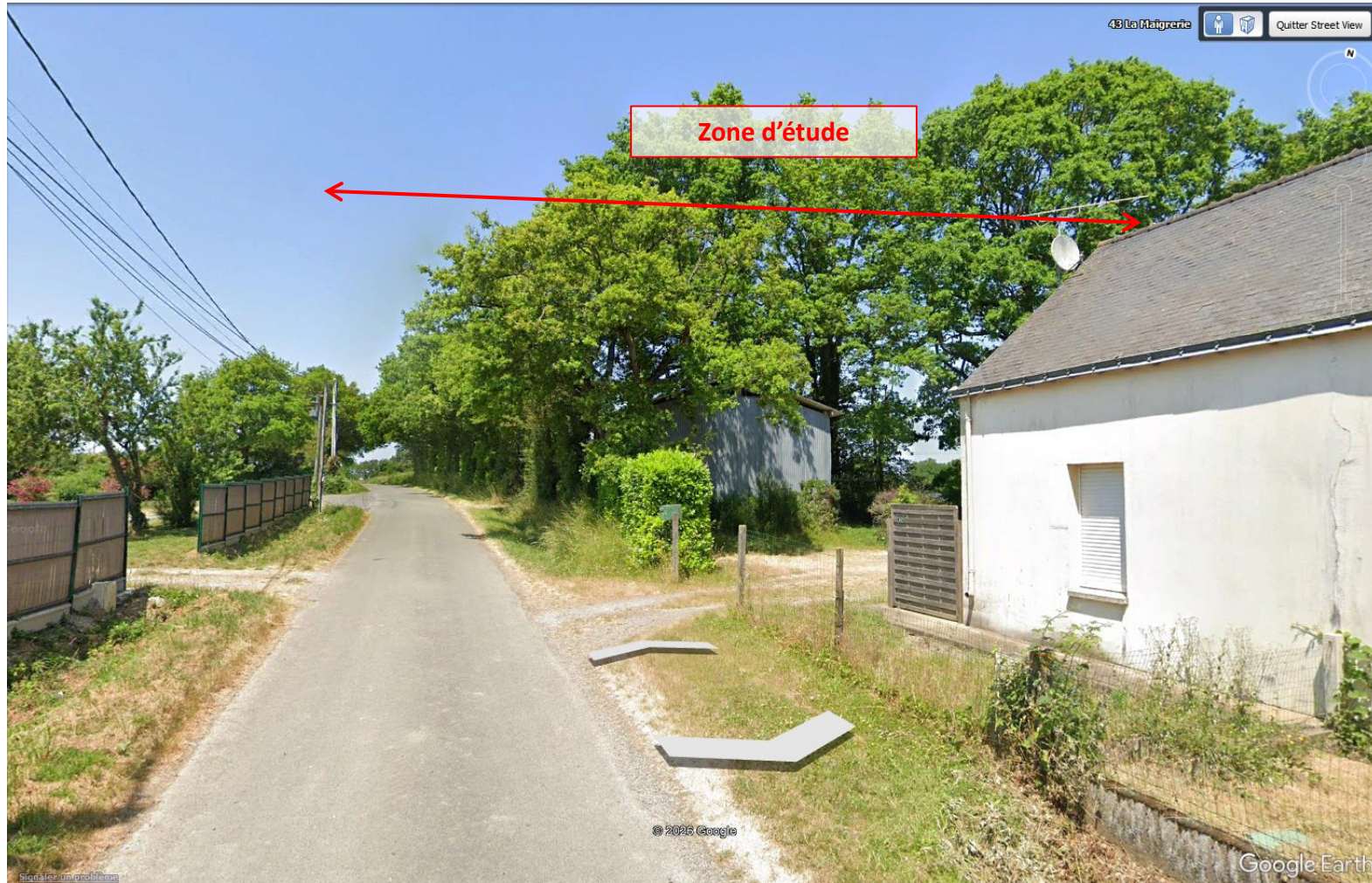


4

Vue éloignée de la zone d'étude

Le point de vue se situe au lieu dit Les Rochettes, à côté de la seule habitation du lieu-dit. Depuis ce point de vue éloigné, la zone d'étude est située en arrière plan d'un paysage arboré. Le point de vue se situe à environ 270 m de la zone d'étude. Cette dernière n'est pas visible.

En raison du caractère arboré du paysage, le risque est donc faible.



Vue éloignée de la zone d'étude

Le point de vue est situé à la sortie du sud du bourg de Siente-Anne-sur-Brivet. Depuis ce point de vue éloignée, le paysage visible est composé d'un plan d'eau, d'une zone industrielle et plus généralement d'un paysage arboré. Le point de vue se situe à environ 972 m de la zone d'étude. Au vu de tout ces éléments, le risque de visibilité sur les ombrières est donc faible.



Vue éloignée de la zone d'étude

Le point de vue se situe sur la route la Prée à proximité du hameau de la Ville Beauchette. Depuis ce point de vue éloigné, la zone de projet sont situées en arrière plan de parcelles agricoles et d'un contexte arboré.

La zone d'étude se situe à environ 1,9 km de ce point de vue.

En raison du contexte paysager globale et de la distance à la zone d'étude, le risque de visibilité sur les installations sera nul.

